

## DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE DÉCISION DE DIVORCE DÉLIVRÉE À L'ÉTRANGER



REMARQUE! Veuillez remplir le formulaire en finnois, suédois ou anglais. Utilisez des caractères latins. Prenez connaissance des instructions relatives à l'envoi des documents à l'adresse [www.dvv.fi/remettre-des-documents-et-rangers-a-l-agence-du-numerique-et-du-registre-de-la-population](http://www.dvv.fi/remettre-des-documents-et-rangers-a-l-agence-du-numerique-et-du-registre-de-la-population) avant de remplir et de renvoyer le formulaire de demande.

### LE DEMANDEUR

Nom de famille	Prénoms
Nationalité	Numéro national d'identité
Lieu de résidence au moment du divorce	
Numéro de téléphone	Courriel (J'accepte que les prises de contact relatives à l'affaire et que la décision soient envoyées par courriel à cette adresse.)

### ANCIEN CONJOINT

Nom de famille	Prénoms
Nationalité	Numéro national d'identité
Lieu de résidence au moment du divorce	

### MARIAGE

Date de la célébration de mariage	Lieu de mariage (pays)
-----------------------------------	------------------------

### DIVORCE

Date du divorce	Pays de divorce
Tribunal	

### PIÈCES JOINTES OBLIGATOIRES (légalisées et traduites)

La décision de divorce
------------------------

### DATE ET SIGNATURE

Date et lieu	Signature du déclarant
--------------	------------------------

Les documents et le formulaire peuvent être remis à la représentation diplomatique finlandaise, si la déclaration concerne un citoyen finlandais. Dans les autres cas, les documents sont renvoyés par courrier postal ou remis en personne à l'Agence du numérique et du registre de la population (DVV). Instructions pour envoyer les documents: [www.dvv.fi/remettre-des-documents-et-rangers-a-l-agence-du-numerique-et-du-registre-de-la-population](http://www.dvv.fi/remettre-des-documents-et-rangers-a-l-agence-du-numerique-et-du-registre-de-la-population).

## Déclaration de confidentialité

Les responsables du traitement du système d'information sur la population sont l'Agence du numérique et du registre de la population (DVV) et la représentation de l'État central auprès du gouvernement autonome d'Åland. Le numéro de téléphone du standard de l'agence DVV est le 0295 536 000. L'adresse e-mail du greffe est [kirjaamo@dvv.fi](mailto:kirjaamo@dvv.fi). Les coordonnées plus précises figurent sur notre site à l'adresse [www.dvv.fi/en/contact](http://www.dvv.fi/en/contact). Les coordonnées de la représentation de l'État central auprès du gouvernement autonome d'Åland figurent à l'adresse [www.ambetsverket.ax](http://www.ambetsverket.ax).

### Comment les données personnelles me concernant sont collectées?

? Les données que vous déclarez sur le formulaire sont inscrites dans le système d'information sur la population. Le système d'information sur la population est maintenu afin de permettre, mettre en œuvre et garantir les activités et la gestion des données de la société, ainsi que les droits et obligations revenant à ses membres. La maintenance du système d'information sur la population est une tâche légale qui relève de la responsabilité de l'Agence DVV. Vous pouvez en lire plus sur le traitement des données personnelles liées au système d'information sur la population à l'adresse [www.dvv.fi/en/pis-privacy-statement](http://www.dvv.fi/en/pis-privacy-statement).

### Combien de temps mes données personnelles sont-elles conservées?

Les données personnelles inscrites dans le système d'information sur la population sont généralement conservées de manière permanente.

### Est-ce que les données personnelles me concernant sont divulguées à autrui?

La divulgation des données du système d'information sur la population est régie par la loi. Les données personnelles sont divulguées aux autorités de l'État et des communes pour réaliser les tâches leur incombant. Les données personnelles peuvent également être divulguées aux personnes et communautés si ces derniers ont besoin de données pour faire exercer leurs droits ou leurs devoirs, ainsi que pour des fins de marketing direct, des enquêtes d'opinions ou des études de marché.

### Quels droits avez-vous?

Vous avez le droit de vérifier les données enregistrées dans le système d'information sur la population et de les faire rectifier gratuitement. Vous pouvez également vérifier vos données à l'adresse [www.suomi.fi/your-data/personal-data](http://www.suomi.fi/your-data/personal-data), en vous rendant en personne dans notre antenne de service ou bien en demandant une vérification par le biais du greffe. Si vous notez des imprécisions dans vos données, vous pouvez vous-même les rectifier via le système de contrôle de vos propres données, en venant sur place dans notre antenne de service ou bien au numéro 0295 536 220. De plus, vous pouvez interdire la divulgation de vos données pour des fins de marketing direct, d'enquêtes d'opinions, d'études de marché, d'immatriculation personnelle ou de généalogie. Vous pouvez interdire la divulgation des données dans le système de contrôle ou bien en informant l'Agence DVV à ce sujet. En savoir plus sur l'interdiction de divulgation des données à l'adresse [www.suomi.fi/your-data/personal-data](http://www.suomi.fi/your-data/personal-data).

Si vous voulez vous renseigner sur le traitement de vos données personnelles, adressez-vous au délégué à la protection des données de l'Agence DVV par courriel à l'adresse [tietosuoja@dvv.fi](mailto:tietosuoja@dvv.fi).

Si à votre avis, vos données ont été traitées de manière illégale, vous avez le droit de déposer plainte au bureau du délégué à la protection des données. Les coordonnées du délégué à la protection des données figurent sur le site du bureau du délégué à la protection des données à l'adresse [www.tietosuoja.fi/en/](http://www.tietosuoja.fi/en/).